

7 octobre 1992

Annexe VII - États-Unis

Secteur :	Services financiers
Sous-secteur :	Banques et maisons de valeurs
Classification de l'industrie :	SIC 6021 Banques commerciales nationales SIC 6022 Banques commerciales d'État SIC 6029 Autres banques commerciales SIC 6081 Succursales et agences de banques étrangères SIC 6211 Courtiers et négociants en valeurs mobilières, et maisons de change
Type de réserve :	Traitement national (Article 1405) Traitement de la nation la plus favorisée (Article 1406)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	The Primary Dealers Act of 1988, 22 U.S.C. §§ 5341-5342
Description :	Le <i>Primary Dealers Act of 1988</i> interdit à une société étrangère d'être désignée comme négociant primaire d'obligations du gouvernement des États-Unis à moins que le pays d'origine de cette société n'accorde aux entreprises américaines les mêmes possibilités que celles qu'il accorde à ses entreprises nationales pour ce qui est de la souscription et de la distribution des obligations d'État.
Élimination progressive :	Néant